

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 14 OCTOBRE 2025

N° 2025-11-09

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze octobre à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du six octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Délégué-es présents-es

**1 représentante du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteuse de 2 voix)**

Patricia PICARD

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes Côte d'Azur
(porteuse de 2 voix)**

Agnès ROSSI

**1 représentant du Conseil départemental de la Drôme
(porteur de 2 voix)**

Pierre COMBES

**8 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX, Vincent JACQUEMART, Jean-Jacques MONPEYSEN, Nicole PELOUX, Frédéric ROUX, Lionel TARDY.

Nombre de délégués

En exercice : 27

Présents (mini 11 dont 6 en
salle) : 11

Nombre de voix

En exercice : 36

Présentes : 14

Exprimées par pouvoirs : 10

Total (mini 19) : 24

Quorum atteint

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Claude AURIAS à Patricia PICARD, Fabienne BARBANSON à Philippe CAHN, Marlène MOURIER à Nicole PELOUX, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Éric RICHARD à Pierre COMBES, Pascale ROCHAS à Jean-Jacques MONPEYSEN, Michel ROLLAND à Gilles CREMILLIEUX.

Délégué-es excusé-es : Sébastien BERNARD, Corinne MOULIN, Christelle RUYSSCHAERT, Gérard TENOUX.

Participait également à la réunion : Madame Elisabeth CHABOT, Cheffe de projet Parcs Naturels Régionaux à la Région Sud.

Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Frédéric ROUX est nommé secrétaire de séance.

**Objet : Dispositif « Guerre du Feu » de la Région Sud – Garde régionale forestière 2026
Gestion intégrée des risques naturels 2024-2026 - Ouverture de postes pour
accroissement saisonnier d'activité et coordination du dispositif**

Montant des dépenses PnrBP	2026
Fonctionnement	42 453 €
Investissement	-

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	42 453 €	31 009 €

Rapport :

La Présidente expose,

Depuis 2022, le syndicat mixte du Parc a bénéficié du soutien de la Région Sud pour déployer des agents de la Garde Régionale Forestière. La Garde Régionale Forestière s'intègre dans le dispositif « Guerre du Feu » de la Région Sud et forme des jeunes de 18 à 25 ans aux spécificités de la forêt méditerranéenne mais également aux techniques de communication positives.

Cette présence sur le terrain a rencontré un excellent accueil, tant auprès des habitants que des visiteurs. Le syndicat mixte du Parc souhaite donc pérenniser ce dispositif en 2026, en renforçant sa Garde Régionale Forestière.

La Présidente propose ainsi de recruter deux agents GRF pour la saison estivale 2026 pour une durée de trois mois, et de bénéficier du financement de la Garde Régionale Forestière pour le temps de travail du poste de coordination du dispositif qui assure notamment la préparation de la saison, la formation, les plannings et la rédaction du bilan de la saison.

Cette équipe sera présente, comme les saisons précédentes, sur le site des gorges de la Méouge, un site identifié comme sensible et fréquenté. Ses missions seront les suivantes :

- * Prévention du risque incendie ;
- * Médiation sur site auprès des touristes sur les pratiques responsables et la découverte de l'environnement ;
- * Interventions ponctuelles, en lien avec le CEN PACA, dans les sites de la Réserve Naturelle Régionale des Baronnies orientales ;
- * Suivi de la fréquentation.

Pour mener à bien cette opération, il est proposé de solliciter la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur selon le budget prévisionnel et le plan de financement suivants :

Dépenses	Montant en € TTC	Recettes	Montant en €
Frais salariaux - Garde Régionale Forestière (GRF) - 2 postes pour 3 mois	15 780 €	Région SUD - Dispositif Garde Régionale Forestière (80%)	31 009 €
Frais salariaux - Garde Régionale Forestière (GRF) - poste de coordination (mi-temps annualisé)	21 135 €		
Equipement, déplacements, location de véhicule, habillement, matériel (5% des frais salariaux)	1 846 €	Autofinancement du Parc (20%)	7 752 €
Total éligible	38 761 €	Total	38 761 €



Pour information :

Coûts indirects - Frais de structure : 10% des frais salariaux	3 692 €
Total	42 453 €

En sus de cette opération financée par la Région Sud, le syndicat mixte du Parc s'est engagé à réaliser un plan d'actions concerté pour une gestion intégrée du risque incendie dans le Nyonsais et Haut-Nyonsais sur les communes de Nyons, Venterol, Châteauneuf-de-Bordette, Aubres, Les Pilles, Montaulieu, Saint-Ferréol-Trente-Pas, Valouse et Condorcet. Ce projet doit permettre de mettre en œuvre des actions de sensibilisation sur les risques naturels du territoire auprès des habitants, visiteurs et acteurs du territoire.

Deux recrutements d'éco-guides sont prévus dans ce dossier, qu'il y a lieu d'activer en 2026, sur le secteur drômois du Parc et plus particulièrement dans le Nyonsais et Haut-Nyonsais.

Délibération :

- ◆ Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP) et notamment son article L332-23 2°;
- ◆ Vu les délibérations du Bureau syndical n°2023-07-07 en date du 25 mai 2023, et 2023-08-01 du 10 juillet 2023 relative au projet Gestion Intégrée des Risques Naturels 2024-2026 ;
- ◆ Considérant les critères du programme d'aide à la mise en place de la « Garde Régionale Forestière » de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- ◆ Considérant la charte du Parc et plus particulièrement ses mesures I.1.4, I.2.3 et II.2.2 visant respectivement à « Soutenir une gestion de l'espace favorable à la biodiversité et à la fonctionnalité des milieux », « Préserver et valoriser le patrimoine écologique et culturel forestier » et « Faire du Parc une zone pilote de tourisme durable » ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** en application de l'article L332-23 2° du CGFP, d'ouvrir 2 postes « d'écoguides du Parc », à temps complet, pour une durée de 3 mois à compter de la date d'embauche, et 2 postes « d'écoguides du Parc », à temps complet, pour une durée de 4 mois à compter de la date d'embauche pour :
 - * Prévenir le risque incendie ;
 - * Sensibiliser le public à la protection de l'environnement et aux pratiques responsables ;
 - * Suivre la fréquentation de sites naturels en sur-fréquentation touristique.

Et ce à compter du 1^{er} juin 2026.

- **Dit** que la rémunération de ces postes sera au plus afférente à l'IB 371 / IM 369 ;
- **Valide** le budget prévisionnel et le plan de financement
- **Décide** de mobiliser les financements de la Garde Régionale Forestière pour financer le temps de travail de coordination du dispositif
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget ;
- **Autorise** la Présidente à pourvoir ces emplois, solliciter toute subvention et signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

